

FAITES DU TRI !

Tous les emballages
sont de la partie



Le tri se simplifie ! Depuis
le 1^{er} janvier 2023, **tous les
emballages et les papiers**
vont dans le bac jaune.

ÉDITO

Joseph CREMMEL, Président du Smictom de Saverne

Chers usagers,

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez déposer tous vos emballages – à l'exception des emballages en verre – dans le bac jaune.

Trier vos emballages ménagers n'a jamais été aussi facile : dans votre bac jaune, vous pouvez maintenant déposer vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique** ! Les emballages en verre quant à eux continuent d'aller aux bornes à verre.

Quelques exemples d'emballages en plastique : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastique, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les mouchoirs, l'essuie-tout doivent toujours être déposés dans

les ordures ménagères (bac orange). Un doute subsiste ? Appelez-nous au 03 88 02 21 82 ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr

Concrètement, voici les nouveaux réflexes à adopter :

1. C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri.
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac (pas dans des sacs).

Désormais, plus de doutes : tous les emballages se trient !

Ensemble, réduisons notre production de déchets, faisons progresser le tri, et agissons pour l'avenir de notre territoire.

BIEN TRIER, C'EST FACILE !



DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?

Tous les emballages et les papiers se trient !

Papiers, cartons, flaconnages en plastique, emballages en plastique ou métal

à déposer en vrac, emballages vidés et non emboîtés



Les emballages en carton et briques alimentaires



Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les papiers



Les petits emballages en aluminium



Les emballages en métal



Tous les autres emballages en plastique

NOUVEAU

Interdits :



Les mouchoirs, l'essuie-tout



Les masques



Le verre



Les vêtements



Les jouets



DANS LE BIOSEAU OU COMPOSTEUR, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?*

Presque tous les déchets alimentaires générés en cuisine



Les fruits et légumes (épluchures et périmés)



Les restes de repas, céréales



Les os, viandes et poissons en petite quantité



Les coquilles d'œufs



Le marc de café et les sachets de thé (en papier)



Les laitages



DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage

sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture.

Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent (bouteilles, bocaux...)



DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?

Les ordures ménagères, par exemple :



La vaisselle cassée



Les masques



Les mouchoirs, l'essuie-tout, les couches



Les ampoules à incandescence et halogènes

*Si vous ne disposez pas de composteur ou de bioseau, vous pouvez en faire la demande ou déposer ces déchets dans le bac orange.



**À JETER ?
À TRIER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

Disponible sur
Windows Phone

UN SERVICE QUI S'ADAPTE ET QUI VOUS ACCOMPAGNE

Comme vous avez pu le constater depuis le 1^{er} janvier, la mise en place de la nouvelle consigne de tri « tous les emballages et les papiers se trient » fait considérablement diminuer la quantité de déchets du bac orange. Ce nouveau geste de tri permet de collecter plus d'emballages, et ainsi de recycler plus.

Adaptation de la collecte

La fréquence de collecte du bac orange peut donc s'adapter à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à **une collecte toutes les deux semaines, soit 26 par an** (sauf à Bouxwiller, Ingwiller et Saverne où la fréquence demeure inchangée pour l'instant). Vous continuez à bénéficier de 12 présentations du bac orange dans votre redevance.

AVANT

DEPUIS JANV. 2023



collecte
toutes les
semaines



collecte
toutes les
quinzaines



12 levées du bac orange
comprises dans la redevance

Ce nouveau système nous permettra de limiter la hausse inévitable des coûts et notre impact sur l'environnement, en réduisant le nombre de tournées des camions.

En 2021, plus de 92 % des usagers du Smictom de Saverne ont sorti leur bac orange 26 fois ou moins dans l'année.

Plus de 50 % le sortent 1 fois par mois.



Accompagnement personnalisé

Nous sommes conscients que cette nouvelle organisation demande des efforts de changement d'habitudes à certains d'entre vous, et nous souhaitons vous accompagner. Si vous avez besoin d'un bac orange plus grand ou plus petit, vous avez la possibilité d'en **changer gratuitement** durant le 1^{er} semestre 2023.

Vous pouvez :



tous
les mois

Commander un bac
plus grand et le sortir
moins souvent.



toutes
les 2
semaines

Commander un bac
plus petit* et le sortir
plus souvent.

Si le bac de 240L n'est pas suffisant, nous pouvons vous accompagner dans la réduction de vos déchets avec des conseils personnalisés. Et, si cela s'avère insuffisant, vous pourrez bénéficier d'un second bac orange, pour lequel vous ne paierez que les levées, sans la part fixe (4€ la levée pour un 80 litres, 7€ pour un 140 litres et 12€ pour un 240 litres).

**soumis à conditions*

Vous pouvez consulter les jours de collecte de votre commune dans le Guide des Déchets qui vous a été distribué ou sur notre site : www.smictomdesaverne.com



Des bacs jaunes toujours au top !

Le Smictom a pris en charge le parc de bacs jaunes du territoire. Comme gestionnaire, il en assurera dès à présent la maintenance. C'est dans ce but que la société Schäfer a été missionnée, et depuis le mois d'octobre 2022, elle met en conformité l'ensemble des bacs jaunes. Pour vous, c'est l'assurance d'avoir un bac jaune toujours en bon état, au bon volume et équipé d'une puce (l'identification des bacs par une puce permet d'obtenir des données de collecte précises et d'optimiser les tournées).

Vous retrouverez toutes les informations relatives à cette opération sur notre site internet : www.smictomdesaverne.fr



26 levées du bac jaune comprises dans la redevance



Les déchèteries aussi s'adaptent

Selon les études de fréquentation, en 2021, 96 % des usagers se sont rendus moins de 16 fois en déchèterie, et en moyenne, ils y vont 8 fois par an. C'est pourquoi depuis le 1^{er} janvier 2023, le nombre de passages en déchèterie compris dans la redevance **est passé de 24 à 16**. Pour faciliter cette évolution, le volume maximal autorisé par passage n'est plus limité à 1 m³, mais à 2 m³.

Cette mesure permettra également aux gardiens de vous accueillir et de vous conseiller dans de meilleures conditions.



16 passages en déchèterie compris dans la redevance

SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne • Tél. : 03 88 02 21 80 • smictom@smictomdesaverne.fr

www.smictomdesaverne.fr

